

Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Berne, 11 décembre 2018 / nb
VL OPGA

Par e-mail: Bereich.Recht@bsv.admin.ch

**Modification de l'ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA) –
dispositions d'exécution relatives à l'observation des assurés
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

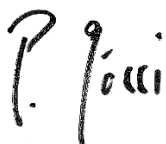
PLR.Les Libéraux radicaux accepte cette proposition de modification de l'OPGA. Le PLR a fait campagne pour l'adoption d'une base légale pour la surveillance des assurés et salue le signal clair lancé par le peuple le 25 novembre dernier: la fraude sape la confiance dans nos assurances sociales et doit être combattue, comme le prévoit la nouvelle législation, dans des conditions-cadres bien définies.

Le PLR approuve tant les conditions proposées de remise d'autorisation aux spécialistes des observations que celles de gestion, conservation, consultation et destruction des dossiers.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz